

Comité Local d'Information et de Concertation NEXTER MUNITIONS

Séance du 23 novembre 2012 à 14h30

Lieu : Préfecture des Hautes-Pyrénées

Procès verbal en date du 28 décembre 2012

Préambule :

La réunion plénière du 23 novembre 2012 s'est tenue sous la présidence de Monsieur DUBARRY Jean-Pierre, Président du CLIC NEXTER, en présence de Madame DEMIGUEL Marie-Paule, Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Cette réunion plénière constituait la réunion annuelle du CLIC NEXTER.

Adoption du compte-rendu du CLIC 2011 :

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté.

Présentation des Commissions de Suivi de Sites (CSS) par la DREAL

M. DUBARRY interroge sur la possibilité de n'avoir finalement aucune personne dans cette commission, à partir du moment où les listes pré-définies ont été supprimées.

M. BONHOURS (DREAL) répond que la composition des commissions est fixée par décret. Celui-ci prévoit a minima un membre par collège.

Mme CHATEAU interroge sur les riverains afin de savoir si la constitution de ce collège est la même que précédemment. De la même manière, elle interroge sur les élus afin de savoir s'ils pourront se faire représenter. Il est répondu par l'affirmative à ces deux questions.

M. DUBAU interroge sur les salariés protégés qui pourront changer pendant la durée de vie de la commission. M. BONHOURS (DREAL) répond que si la personne perd son statut de salarié protégé, elle devra être remplacée par un nouveau membre élu et un nouvel arrêté préfectoral sera proposé.

Présentation par NEXTER du bilan de l'activité

M. BELTRAN (SIDPC) précise que le PPI a été transmis pour avis à l'ensemble des services concernés. Une fois les avis récoltés, le PPI sera mis à jour puis testé, avant de lancer une consultation du public. L'approbation devrait se faire en février / mars 2013.

Le PPI prévoit la définition des implantations de panneautages sur la Caminadour, les zones d'interdiction de stationnement, de mise en place de barrières permettant les accès à certaines zones pour intervention. Une vérification sera faite par le SIDPC et le SDIS notamment.

Des points de regroupement en dehors du périmètre dangereux ont été définies. Les panneaux donnent des indications sur les modalités d'alerte et le sens d'accès à la zone de regroupement la plus proche.

M. BELTRAN demande à ce que l'information des riverains soit maintenue en mairie annuellement. La plaquette d'information des populations est prête et sera mise à jour le cas échéant avant diffusion du PPI.

Concernant les travaux d'amélioration du réseau incendie, M. LEBRETON (NEXTER) précise qu'une bache à eau va être installée au niveau de l'azoturerie. Par ailleurs, les travaux de mise en place de dispositifs de désenfumage au niveau des bâtiments de stockages de produits combustibles seront finalisés d'ici la fin d'année, la détection incendie sera mise en place début 2013.

M. BONHOURE informe les membres du CLIC sur les évolutions en cours concernant le financement des mesures liées aux particuliers. Un projet de loi, en cours de consultation au Parlement, prévoit :

- un taux de crédit d'impôt passant de 30% à 40% sur une enveloppe de 20000€
- une obligation de financement de ces travaux de renforcement du bâti à hauteur de 50% entre les collectivités qui touche la taxe CET et les exploitants.

(NDR : le complément de financement de 50% a été invalidé par le conseil constitutionnel le 27 décembre 2012 mais devrait être présenté à nouveau au parlement en 2013).

Une réunion régionale sera faite début 2013 pour l'ensemble des membres de CLIC de la région pour évoquer ces sujets de renforcement du bâti.

(NDR : cette réunion a été finalement fixée au 31 janvier 2012, les invitations ont déjà été adressées à tous les membres des CLIC de Midi Pyrénées).

Mme CHATEAU interroge sur la sirène PPI : est-il possible de différencier la sirène de Nexter de celle de la commune le 1^{er} mercredi du mois. Mme FOUREL (Nexter) répond que la sirène de Nexter est déclenchée après les autres.

M. BARTHE : signale qu'il entend la sirène PPI mais qu'il ne la différencie pas des autres sirènes.

La prochaine réunion sera programmée au mois de mai 2013.

Le débat est clos, la séance est levée à 15h30.

Le Président du CLIC Nexter

Jean-Pierre DUBARRY

